

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 21 MARS 2019

Présents : T. LAGNEAU - S. GARCIA – S. FERRARO – C. PEPIN – R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER – C.RIOU (à compter du point n° 9) J. GRAU – E. ROCA - D. RENASSIA – P. COURTIER – J.F. LAPORTE – P. DUPUY - M. SIMONETTI – T. ROUX – M. PEREZ – R. PATURAU – G. ENDERLIN – C. MATHIEU

Absents : T. LAGNEAU (ne participe pas aux votes des comptes administratifs) C.RIOU (jusqu'au point 8) – A.M. KOVACEVIC – ST FERRARO – V. POINT – V. JULLIEN

Représentés par pouvoir : V. MURZILLI – D. DESFOUR – A. MILON – I. APPRIOU – S. LAGNEAU – V. TORMO – E. CATILLON – A. JACQUARD – G. GERENT

A été nommée secrétaire de séance : C. PEPIN

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, C. PEPIN ayant obtenu L'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 28 février 2019
Adopté à l'unanimité

M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

2019_02_01 : conclusion d'un marché passé selon la procédure adaptée pour les travaux d'assainissement eaux usées, passé avec COLAS MIDI MEDITERRANEE 84275 VEDENE, marché à bons de commande débutant le jour de sa notification jusqu'au 31/12/19, moyennant un montant minimum de 50 000 € TTC et un maximum de 250 000 € TTC

2019_02_02 : concession d'un terrain pour la fondation d'une sépulture particulière à Monsieur SANCHEZ José et son épouse Madame SANCHEZ Francine née FABREGUE, à compter du 04/02/19, moyennant la somme de 1 417 €

2019_02_03 : signature d'un contrat avec Madame PLAT Vanessa pour les missions d'animation d'activités d'éveil pédagogiques au travers de la pratique du yoga pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 30/06/19, moyennant la somme de 1 620.00 € TTC

2019_02_04 : signature d'un contrat avec Madame RABILLOUD Elodie pour les missions d'animation de sensibilisation artistique au travers de spectacles interactifs pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 30/06/19, moyennant la somme de 460.00 € TTC

2019_02_05 : signature d'un contrat avec Madame Marthe HORARD, conteuse, pour assurer les missions éducatives relatives à l'éveil artistique des jeunes enfants par le conte, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au mois de décembre 2019, moyennant la somme de 2 315.00 € TTC

2019_02_06 : concession d'une case de columbarium dans le cimetière communal au nom de Madame DOURESSAMY Irène, pour une durée de 10 ans, à compter du 05/02/19, moyennant la somme de 396 €

2019_02_07 : signature d'un contrat de location pour l'implantation d'un décor fait par la SARL AFFAIRES A SUIVRE pour la réalisation et l'implantation d'un décor sur la thématique de l'Inde au Pôle Culturel dans le cadre de sa programmation annuelle du 04 au 23/03/19, moyennant la somme de 4 800.00 € TTC

2019_02_08 : renouvellement de la cotisation relative à l'année 2019 à l'association CYPRES 13500 MARTIGUES permettant à la ville, en particulier au Pôle Prévention Risques Majeurs de la DST de procéder à des campagnes d'information du public et d'améliorer ainsi la prévention des risques naturels et technologiques sur le territoire communal, moyennant la somme de 1 050.00 €

2019_02_09 : passation d'un contrat de prestation avec la FABLAB LA BRICOTHEQUE pour l'animation d'une journée thématique autour de Fablab et ses usages organisée le 02/03/19 par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 1 423.00 € TTC

2019_02_10 : signature d'un contrat de prestation avec M. Arnaud Célérier pour des ateliers pop up organisés le 18/05/19 par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 487.00 € TTC

2019_02_11 : renouvellement d'adhésion à l'Association des Archivistes Français (AAF), pour l'année 2019, moyennant la somme de 105 €

2019_02_12 : signature d'un bail précaire pour le commerce sis 30 rue des Remparts à Sorgues entre la commune et Anne-Marie HUGOT, céramiste, la durée du bail est fixée à 3 ans à compter du 14/02/19, le montant du loyer progressif et les provisions pour charges sont fixés aux articles respectifs 4 et 6 des conditions particulières du contrat

2019_02_13 : délégation du droit de préemption à la SEM de Sorgues, propriété de Madame VAUTE veuve CURI Aimée Marie Emilienne et Madame CURI Anne Marie Chantal à l'occasion de l'aliénation du bien édifié sur la parcelle cadastrée DW 184 sis 62 rue des Remparts d'une contenance de 233 m2

2019_02_14 : désignation du Cabinet de Maître PEYLHARD, avocat au barreau d'Avignon, afin de défendre et représenter les intérêts de la commune devant la Cour d'Appel NIMES suite à l'appel interjeté par Monsieur Michel MAZET du jugement rendu par le Tribunal d'Instance en date du 04/09/18 (infraction à la législation sur l'urbanisme), moyennant des honoraires fixés au tarif horaire de 170.00 € HT

2019_02_15 : signature d'un contrat de prestation avec la compagnie Matulu pour 2 représentations du spectacle « Malice de Contes en Musique » organisées le 25/05/19 par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 1 500.00 € TTC

2019_02_16 : signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants des quartiers pour l'organisation d'une animation collective le 29/03/19, dans le cadre du fonds de participation des habitants. La participation de la commune via le dispositif s'élève à un montant maximum de 500 €

2019_02_17 : signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants des quartiers pour l'organisation d'une animation collective le 08/03/19, dans le cadre du fonds de participation des habitants. La participation de la commune via ce dispositif s'élève à un montant maximum de 500 €

2019_02_18 : signature d'une convention « carte temps libre » entre la commune de Sorgues et la CAF de Vaucluse pour une durée d'un an à compter du 01/01/19 jusqu'au 31/12/19

2019_02_19 : signature avec le camping club Cayola, situé à VIAS (34) d'une convention pour la location de Mobil-Home et de chalets, dans le cadre du projet « vacances en famille/jeune » porté par le CeSam pour la période des vacances d'été 2019, moyennant la somme 14 640.00 €, dont 2 500.00 € de la commune et le solde financé par les adhérents

2019_02_20 : signature avec l'association « AFSA 843 d'une convention de mise à disposition de locaux du Château PAMARD, pour une période d'un an , à titre gratuit

2019_02_21 : constitution de partie civile dans l'affaire opposant la commune à M. ROUDESLY Sofian à l'audience du TGI d'Avignon le 22/02/19 à 14 h

2019_02_22 : désignation de Maître LECOQ-AFFAGARD Elodie, avocat, 84000 AVIGNON, afin de représenter la commune dans sa constitution de partie civile devant le TGI d'Avignon le 22/02/19, moyennant la somme de 800.00 € HT

2019_02_23 : régie de recettes et d'avances de l'Accueil municipal des jeunes : modification des modes de recouvrement afin de permettre aux usagers d'utiliser des moyens de paiement dématérialisés

2019_02_24 : signature d'un contrat avec le bureau VERITAS pour la vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles et des installations de chauffage-ventilation dans les bâtiments communaux, contrat prenant effet le 01/01/19 jusqu'au 31/12/19, moyennant la somme de 4 752.00 € TTC

2019_02_25 : conclusion d'un marché à procédure adaptée pour des travaux d'impression – année 2019 avec l'imprimerie RIMBAUD 84300 CAVAILLON pour le lot 1 et avec l'imprimerie MG 84210 PERNES LES FONTAINES pour les lots 2 et 3 :

Lot n° 1 Sorgues Magazine pour un montant minimum de 14 916.00 € TTC et un montant maximum de 17 328.00 € TTC

Lot n° 2 Guide de la ville – dépliants – pochettes photos – cartes de vœux – en tête lettre mairie – carnets – programmes saison culturelle, pour un montant de 17 778.00 € TTC

Lot n° 3 : Billetterie pour un montant de 1 297.20 € TTC

La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'au 31/01/20

2019_02_26 : signature d'un contrat annuel d'entretien et de contrôle de sécurité des nacelles automotrices de type NCM 0807 et Up Right de marque Novon situées au Pôle Culturel et au Village Ero, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée d'un an, moyennant la somme de 1 440.00 € TTC

2019_02_27 : Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du véhicule 16 places, de marque Renault Master immatriculé AA-184-BR sans chauffeur pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2019 entre le service proximité et cohésion de la ville de Sorgues et le centre d'animation socio-éducative de la ville de Sorgues « C.A.S.E.V.S ». Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit

2019_02_28 : Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du véhicule 9 places, de marque Renault Trafic immatriculé DS-243-GS sans chauffeur pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2019 entre le service proximité et cohésion de la ville de Sorgues et le centre d'animation socio-éducative de la ville de Sorgues « C.A.S.E.V.S ». Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit.

2019_02_29 : Attribution d'une parcelle dans le cadre des jardins familiaux de la commune de Sorgues à Monsieur CORNU Richard moyennant un loyer annuel d'un montant de 91.50 €

2019_02_30 : Signature d'un contrat de prestation de service avec l'association CROC'ODILE pour l'année 2019 concernant la mise en place d'une action de sensibilisation artistique et musicale pour les enfants et les assistantes maternelles du RAM, pour un montant de 1680 € TTC

2019_02_31 : Signature d'un contrat de prestation de service avec M. DAL PALU Bruno, Psychologue- Formateur pour l'année 2019, pour assurer 8 séances afin de favoriser une nouvelle analyse des pratiques des accueillants du LAEP pour un montant de 1280 € TTC.

2019_02_32 : signature d'une convention avec ALLIED TELESIS relative à l'organisation d'une formation dont le thème est COMMUTATEURS ENTREPRISE ALLIEF TELESIS (OS AlliedWarePlus) qui se déroulera du 25/02/19 au 28/02/19 dans les locaux de la ville pour 3 agents pour un montant de 4 104 € TTC

2019_02_33 : signature d'une convention avec NG FORMATION relative à l'organisation d'une formation dont le thème est Service de Sécurité incendie et d'Assistance à personnes 1- recyclage qui se déroulera les 26/02/2019 et 01/03/2019 pour 2 agents pour un montant de 350 € TTC

2019_02_34 : signature d'un avenant au contrat de cession d'un spectacle avec la société ACCORDS CROISES pour un concert de musique indienne et l'animation de répétitions pour les élèves de l'école de musique et de danse, concert qui sera donné le 23/03/2019, pour un montant de 6 119.00 € TTC

2019_02_35 : signature d'une convention avec l'association PIAF à Sorgues en vue de la mise à disposition de personnel pour distribuer les publications municipales au tarif horaire de 17.31 €. La durée de la convention est fixée à 1 an.

2019_02_36 : signature d'une convention de partenariat avec La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, Représenté par M. GUIRAL Directeur de l'Opéra d'Avignon, concernant la représentation d'un spectacle « La Biche – le Baiser – De Profundis » au Pôle Culturel le 1^{er} mars 2019, pour un montant de 6 105.28 € TTC

2019_02_37 : Convention de partenariat par l'association Cocotte Minute, représentée par Madame Nathalie Rey, Présidente, concernant la journée de stage d'improvisation et la représentation d'un spectacle « Les Instantanés » au Pôle Culturel Camille Claudel pour un montant de 3 903.50 € TTC.

2019_02_38 : Concession trentenaire d'un caveau dans le cimetière communal, au nom de Madame DUPUIS Thi Thu Anh née TRAN, domiciliée à SORGUES 68 B, petite route de Bédarrides pour une durée de 30 ans pour une somme totale de 3 842 €.

2019_02_39 : Concession d'un terrain pour la fondation d'un caveau 6 places dans le cimetière communal, au nom de Madame DI-MEGLIO Lisiane, domiciliée au 50 avenue de la garrigue à SORGUES à effet de fonder la sépulture particulière à compter du 26 Février 2019 pour une somme totale de 2 237 €

2019_02_40 : Attribution d'une parcelle dans le cadre des jardins familiaux à Monsieur Serge PETIT, demeurant 23, Rue Ducrés à SORGUES pour un loyer annuel d'un montant de 91.50 €.

2019_02_41 : Cession d'un véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé 9036 VZ 84 à la société SUD OCCASIONS pour un montant de 125.00 € HT soit un montant de 150 € TTC.

FINANCES

1. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 5/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal du comptable public pour l'exercice 2018 et déclare que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Adopté à l'unanimité
2. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 5/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de l'assainissement du comptable public pour l'exercice 2018 et déclare que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Adopté à l'unanimité
3. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 5/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de la cuisine centrale du comptable public pour l'exercice 2018 et déclare que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Adopté à l'unanimité
4. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 5/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget des transports urbains du comptable public pour l'exercice 2018 et déclare que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Adopté à l'unanimité
5. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DES POMPES FUNEBRES ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 5/03/2019) – S. GARCIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget des pompes funèbres du comptable public pour l'exercice 2018 et déclare que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Adopté à l'unanimité

LE MAIRE QUITTE LA SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

6. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal **ELIT** son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.
APPROUVE A L'UNANIMITE Le président de séance pour le vote du compte administratif est S. GARCIA
APPROUVE le compte administratif 2018 du budget principal de la commune, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.
APPROUVE A L'UNANIMITE (19 présents – 9 représentés par pouvoir - 5 absents)
AFFECTE le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante Monsieur le Maire ayant réintégré la séance et en ayant repris la présidence :
 - Affectation au 1068 (recette investissement) : 3 000 000.00 €
 - Report 001 (dépense d'investissement) : 1 584 945.49 €
 - Report 002 (recette de fonctionnement) : 4 228 761.86 €APPROUVE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité

7. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ELIT son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A L'UNANIMITE Le président de séance pour le vote du compte administratif est S. GARCIA

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget de l'Assainissement de la commune, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

APPROUVE A L'UNANIMITE (19 présents – 9 représentés par pouvoir - 5 absents)

AFFECTE le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante Monsieur le Maire ayant réintégré la séance et en ayant repris la présidence :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 227 632.40 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 104 633.63 €
- Report 002 : 0.00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité

8. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ELIT son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A L'UNANIMITE Le président de séance pour le vote du compte administratif est S. GARCIA

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget des Transports Urbains de la commune, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

APPROUVE A L'UNANIMITE ((19 présents – 9 représentés par pouvoir - 5 absents)

AFFECTE le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante Monsieur le Maire ayant réintégré la séance et en ayant repris la présidence :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 0.00 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 56 908.81 €
- Report 002 (recette d'exploitation) : 534 603.22 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité

LE MAIRE REVIENT A LA SEANCE

9. **BILAN FINANCIER DU SELF POUR L'ANNEE 2018** - (Commission des Finances du 05/03/2019) - Rapporteur : C. PEPIN

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal PREND ACTE que le budget principal 2018 a concouru à l'équilibre du budget du self 2018 pour un montant de 9 481.10 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité

LE MAIRE QUITTE LA SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

10. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** - (Commission des Finances du 05/03/2019) – S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ELIT son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A L'UNANIMITE Le président de séance pour le vote du compte administratif est S. GARCIA

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget de la Cuisine Centrale de la commune, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

APPROUVE A L'UNANIMITE (19 présents – 9 représentés par pouvoir - 5 absents)

AFFECTE le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante Monsieur le Maire ayant réintégré la séance et en ayant repris la présidence :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 0.00 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 19 253.29 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 695.48 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité

11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ELIT son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A L'UNANIMITE Le président de séance pour le vote du compte administratif est S. GARCIA

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget des Pompes Funèbres de la commune, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

APPROUVE A L'UNANIMITE (19 présents – 9 représentés par pouvoir - 5 absents)

AFFECTE le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante Monsieur le Maire ayant réintégré la séance et en ayant repris la présidence :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 0.00 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 27 041.39 €
- Report 002 (recette d'exploitation) : 28 213.91 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité

LE MAIRE REVIENT A LA SEANCE

12. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal FIXE les taux d'imposition applicables pour l'année 2019 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 16.16%
- Taxe sur le foncier bâti : 21.83%
- Taxe sur le foncier non bâti : 49.36%

APPROUVE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité

13. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP) - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : P. COURTIER

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal MODIFIE les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux consultables à la Direction des Finances ; **crée** une autorisation de programme pour la réalisation d'une passerelle himalayenne à Sorgues réalisée par convention de mandat pour un montant total de l'opération estimé à 800 000 € sur 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité

14. BUDGET PRINCIPAL 2019 DE LA COMMUNE - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif principal pour l'exercice 2019 équilibré à 41 513 642.56 € en dépenses en en recettes dont 28 712 727.77 € pour la section de fonctionnement et 12 800 914.79 € pour la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

15. SUBVENTIONS MUNICIPALES 2019 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations et autres organismes au titre de l'exercice 2019 d'après le tableau joint à la présente délibération et pour un montant total de 1 820 618.80 €.

PRECISE que, sauf convention expresse en cours de validité, l'échelonnement du versement des subventions s'établit de la façon suivante :

De 0 à 5 000 € : Paiement en UNE fois

De 5 000 € à 10 000€ : Paiement en DEUX fois

Montant supérieur à 10 000 € : Paiement en TROIS fois

PRECISE que le montant des subventions alloué pour 2019 intègre les avances versées depuis le 1er janvier 2019.

PRECISE que ces dépenses seront imputées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Ne prennent pas part aux votes :

C. PEPIN pour Li Galipian Dou Mistrau

P. DUPUY pour le CASEVS

E. ROCA pour KSPRO

Adopté à l'unanimité

16. **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019 DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 05/03/2019)
– Rapporteur : S. FERRARO
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2019 équilibré à 1 292 542.45 € en dépenses en en recettes dont 526 184.00 € pour la section d'exploitation et 766 358.45 € pour la section d'investissement.
Adopté à l'unanimité
17. **BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2019 DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : M. PEREZ
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte le budget primitif des Pompes Funèbres pour l'exercice 2019 équilibré à 78 255.30 € en dépenses en en recettes dont 43 213.91 € pour la section d'exploitation et 35 041.39 € pour la section d'investissement.
Adopté à l'unanimité
18. **BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2019 DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 05/03/2019) - Rapporteur : C. PEPIN
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif de la Cuisine Centrale pour l'exercice 2019 équilibré à 817 713.29 € en dépenses en en recettes dont 791 565.00 € pour la section de fonctionnement et 26 148.29 € pour la section d'investissement.
Adopté à l'unanimité
19. **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS 2019 DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 05/03/2019) – Rapporteur : E. ROCA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif des Transports Urbains pour l'exercice 2019 équilibré à 2 025 801.61 € en dépenses en en recettes dont 1 375 421.40 € pour la section d'exploitation et 650 380.21 € pour la section d'investissement.
Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

20. **CITE DES GRIFFONS : DELIBERATION MUNICIPALE QUI ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 27 SEPTEMBRE 2018** - (Commission d'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 7/03/2019) – Rapporteur : J. F. LAPORTE
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ABROGE et **REMPLECE** la délibération municipale du 27 septembre 2018,
CONFIRME l'achat à Madame dessablons du logement de Type 4 situé au 2^{ème} étage du bâtiment I, Lot 249 représentant 102 tantièmes soit 64m² de la Cité des Griffons à SORGUES, édifié sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB : 119, 24, moyennant la somme totale de 17 775 euros,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,
DIT que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,
DIT que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,
Adopté à l'unanimité
21. **DELIBERATION MUNICIPALE QUI ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 25 OCTOBRE 2018 : ACQUISITION DE LOCAUX APPARTENANT AUX CONSORTS LAURENT EN CENTRE VILLE DE SORGUES** - (Commission d'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 7/03/2019) – Rapporteur : F. THOMAS
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ABROGE et **REMPLECE** la délibération municipale du 28 octobre 2018,
CONFIRME l'achat aux consorts LAURENT de l'immeuble situé 132 cours de la République, cadastré DR 57, d'une surface totale de 160 m² composé de deux locaux en rez-de-chaussée et de deux appartements à l'étage, moyennant la somme totale de 118 000 euros et de prendre à sa charge les frais liés à la régularisation de ce dossier.
DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 1983,
DIT que cette acquisition sera régularisée par acte authentique par-devant notaire,

HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires,
Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

22. UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX : MODIFICATION DE LA LISTE DES AUTORISATIONS Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal MODIFIE la délibération autorisant l'attribution de véhicules municipaux en rajoutant :

Emplois : adjoint au responsable de la police municipale et responsable de secteur (opérationnel et gardien de police)

Type d'attribution : véhicule de service

Utilisation : pendant les heures et jours de travail en fonction des besoins du service. Interdiction de l'usage privatif.

Autorisation de remisage à domicile.

Ces attributions feront l'objet d'un arrêté et seront soumis à la réglementation notamment en matière d'avantage en nature.

Adopté à l'unanimité

23. CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC LE CNFPT Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal APPROUVE la convention de partenariat triennal de formation professionnelle avec le CNFPT consultable à la DRH.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

24. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE – AVENANT N°4 AU CONTRAT D'AFFERMAGE SIGNE LE 11/12/2014 AVEC EFFET AU 1/01/2015 - (Commission de Délégation de Service Public du 12 Mars 2019) – Rapporteur : S. FERRARO

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal APPROUVE l'avenant n°4 au contrat d'affermage du service public de l'assainissement ayant pour objet de :

- Prolonger la durée du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif actuel jusqu'au 31 décembre 2020,
- Intégrer au périmètre délégué, le nouvel ouvrage de relèvement « PR Islettes »,
- Substituer dans la formule d'indexation de nouveaux indices des prix à ceux qui ne sont plus publiés,
- Modifier les charges du service des nouveaux engagements de désinsectisation des réseaux,
- Prendre en compte les nouvelles charges financières et les nouveaux produits dans le compte d'exploitation prévisionnel.

DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces y afférent,

Adopté à l'unanimité

Sorgues, le 26/03/19
Le Maire

Thierry LAGNEAU

